

# JOURNAL OFFICIEL

DU GOUVERNEMENT EGYPTIEN

(Numéro Extraordinaire)

69ème Année

Vendredi 6 Février 1942

No. 25

## CABINET DE S.E. MOUSTAPHA EL-NAHAS PACHA

### Réponse de Son Excellence Moustapha El-Nahas Pacha

SIRE,

Vous avez daigné me confier la mission de former le Cabinet dans ces circonstances graves et Vous avez tenu, outre cet honneur, à m'en faire encore un autre en m'exprimant généreusement et en réitérant Votre confiance dans le patriotisme et l'abnégation de Votre humble serviteur, affirmant que ces deux nobles qualités, que Votre bienveillance a bien voulu m'attribuer, me dictaient l'obligation de sauver la situation et d'assumer la responsabilité de développements où, Dieu le sait, je n'étais pour rien, mais que d'autres, par leurs actes ou par leurs négligences, avaient fait tomber sur le pays, et que, par conséquent, mon devoir d'Egyptien et de patriote m'imposait—si mes efforts me le permettaient—d'épargner au pays les terribles conséquences de ces développements, dont déjà les dangers se faisaient sentir et les menaces se renouvelaient.

Ayant bien pesé le lourd fardeau de cette responsabilité, je sentis que ma faiblesse n'était pas à même de la supporter, et je crus devoir décliner l'acceptation de cette mission. Votre Majesté ayant insisté, la persistance de Sa confiance en moi me fit redouter davantage la foi en moi-même. Mais devant l'ordre que vous m'avez donné,

Sire, au nom du Trône et de l'Egypte, je n'ai que m'incliner en comptant sur l'aide de Dieu.

Je me promis, avant tout, de tâcher de sauver le pays de la gravité de la dernière situation, en faisant, dans ce but, un acte à la fois pratique et décisif, ou plutôt en m'imposant cet acte comme une condition préalable à toute démarche pour la constitution du Cabinet.

La situation était si grave qu'il ne suffisait point, pour y parer, d'élever la voix ou de me dépenser en promesses. Il me parut plutôt nécessaire de bien mettre les choses à leur place, d'aborder le problème de face, pour qu'une déclaration bilatérale soit donnée, qui sauvegarderait l'indépendance et les droits de la patrie et où notre Alliée prendrait l'engagement officiel de dissiper tout ce qui avait troublé, ou qui était de nature à troubler la sérénité de l'atmosphère entre les deux Alliées.

A cet effet, je me suis entretenu avec S. E. Sir Miles Lampson, Ambassadeur Britannique en Egypte, lui exposant le seul moyen qui, d'après moi, pût sauvegarder les droits de la patrie et resserrer les liens d'amitié et d'alliance entre l'Egypte et la Grande-Bretagne. J'ai trouvé que Son Excellence était animé d'un désir sincère et certain d'exécuter le Traité entre les deux pays sur la base du respect et de l'amitié réciproques, et du maintien des relations d'égal à égal avec l'Egypte, sans aucune atteinte à son indépendance ou à ses droits de souveraineté, ou ingérence dans ses affaires intérieures et, notamment, la formation ou le changement de ses Ministères.

Avec la bienveillante permission de Votre Majesté, je consigne, ci-après, le texte de ces deux lettres historiques :

“ SON EXCELLENCE

SIR MILES LAMPSON, G.C.M.G., C.B., M.V.O.,  
AMBASSADEUR DE SA MAJESTÉ BRITANNIQUE  
EN EGYPTÉ.

EXCELLENCE,

J'ai été chargé de la mission de former le Ministère, et j'ai accepté cette mission, venant de Sa Majesté le Roi dans l'exercice de Ses droits constitutionnels.

Il est bien entendu que j'accepte cette mission sur la base que ni le Traité Anglo-Egyptien ni la situation de l'Égypte comme un pays souverain et indépendant ne permettent à l'Alliée d'intervenir dans les affaires intérieures du pays, et notamment dans la formation et démission des ministères.

J'espère, Excellence, que vous aurez l'amabilité de confirmer cette lettre dans le susdit sens, resserrant ainsi les liens d'amitié et de respect mutuels consacrés par le Traité.

Veuillez agréer, Excellence, l'expression de ma plus haute considération.

Le 5 février 1942.

MOUSTAPHA EL-NAHAS.”

“ A SON EXCELLENCE MOUSTAPHA EL-NAHAS PACHA

EXCELLENCE,

J'ai l'honneur de confirmer le point de vue exprimé dans la lettre de Votre Excellence, en date d'aujourd'hui et d'assurer Votre Excellence que la politique du gouvernement de Sa Majesté est d'assurer une sincère collaboration avec le gouvernement de l'Égypte, en tant que pays indépendant et allié, en exécution du Traité Anglo-Egyptien, sans ingérence dans les affaires intérieures de l'Égypte ou dans la composition ou le changement de son gouvernement.

Je saisis moi-même cette occasion pour vous adresser l'expression de ma haute considération.

Le 5 février 1942.

MILES LAMPSON.”

Sire,

Ayant, grâce à Dieu, obtenu ce résultat qui, non seulement a épargné un tort au pays, mais lui a assuré aussi un avantage, réalisant ainsi la promesse du miséricordieux Créateur à ses créatures que l'accalmie vient après la tempête il ne me restait plus qu'à souhaiter de réussir dans le reste de ma mission, en prenant en main le pouvoir que Vous m'avez confié, pour assurer au pays sa liberté, ses intérêts et sa prospérité, après tout ce que le peuple a souffert et après tout ce qui fut dilapidé ou détérioré.

Le premier acte du Cabinet dont Votre Majesté m'a confié la présidence sera de consolider les bases de la véritable vie parlementaire et de garantir l'application de la Constitution pour protéger les libertés et favoriser les facteurs de tranquillité, de justice et d'égalité, afin que leurs bienfaits s'étendent sur tous, grands et petits, riches et pauvres, sans partialité ni favoritisme, sans considérer autre chose que la voix de la conscience.

Ce Ministère est convaincu que le complet accord à respecter la Constitution et la véritable vie parlementaire garantirait, à lui seul, le régime démocratique en Égypte et saurait aussi, à lui seul, resserrer les rangs, coordonner les efforts et grouper les forces pour sauvegarder l'existence du pays, rehausser son prestige et assurer la prospérité de son peuple.

Aussi, lorsque Votre Majesté aura bien voulu sanctionner la formation du Cabinet, l'un des premiers soins du Gouvernement sera de Lui soumettre un projet de Décret pour dissoudre la Chambre des Députés actuelle, afin que la nation, représentée par ses élus, décide souverainement de ses destinées et gère ses propres intérêts dans les heures graves que traverse le pays. Il sera fixé, pour les élections générales, le délai le plus court dans les limites constitutionnelles, sans dépasser les deux mois que prévoit la Constitution.

De même, le Ministère accordera un soin particulier à l'approvisionnement du pays, remédiant, autant que possible, aux erreurs passées, afin que le pauvre jouisse avant le riche de bienfaits de notre sol qui fut toujours et qui n'a pas cessé d'être une source de large abondance.

Le Ministère aura, entre autres tâches, celle de remédier à tous les effets d'un passé que lui laisse une succession grevée de lourdes charges, en ayant soin, d'une manière générale, d'assurer l'économie nationale sur des bases solides, bien orientées, suffisamment souples pour faire face aux divers développements et possibilités économiques.

Dans sa politique extérieure, le Cabinet s'occupera, avant tout, d'épargner au pays les horreurs de la guerre.

Il aura soin également d'assurer la confiance et l'amitié entre l'Égypte indépendante et son alliée la Grande-Bretagne, de veiller sur l'exécution sincère et minutieuse, par les deux parties, du Traité Anglo-Egyptien, au profit des deux pays, et de resserrer nos relations amicales avec les pays étrangers, et notamment les pays arabes et d'Orient, auxquels nous avons été toujours unis par des liens étroits.

En vue de réaliser une politique d'économie dans les dépenses et d'alléger les charges du budget, le Ministère estime devoir commencer par appliquer cette politique à lui-même, en supprimant les trois nouveaux ministères récemment créés, ceux des Affaires Sociales, de la Défense Passive et de l'Approvisionnement, dont les attributions seront transférées à d'autres Ministères. Les questions de l'approvisionnement seront ainsi confiées au Ministère des Finances, celles de la Défense Passive à celui des Travaux Publics et les Questions Sociales au Ministère de l'Hygiène Publique et aux autres Départements intéressés.

En conséquence, j'ai l'honneur de soumettre à Votre Majesté les noms des Ministres qui ont accepté de collaborer avec moi à l'accomplissement de cette mission, tout en me réservant les portefeuilles de l'Intérieur et des Affaires Etrangères.

OSMAN MOHARRAM PACHA, pour le Ministère des Travaux Publics ;

MAKRAM EBEID PACHA, pour le Ministère des Finances ;

AHMED NAGUIB EL-HÉLALY BEY, pour le Ministère de l'Instruction Publique ;

AHMED HAMDY SEIF EL-NASR PACHA, pour le Ministère de la Défense Nationale ;

ABDEL SALAM FAHMY MOHAMED GOMAA PACHA, pour le Ministère de l'Agriculture ;

ALY ZAKI EL-ORABI PACHA, pour le Ministère des Communications ;

ME. MOHAMED SABRY ABOU ALAM, pour le Ministère de la Justice ;

ME. ABDEL FATTAH EL-TAWIL, pour le Ministère de l'Hygiène Publique ;

ALY HUSSEIN PACHA, pour le Ministère des Wakfs ;

KAMEL SEDKY BEY, pour le Ministère du Commerce et de l'Industrie ;

Si Votre Majesté daigne approuver ce choix, je La prie de vouloir bien le sanctionner par décret.

Je demeure, Sire, le serviteur loyal à Votre Trône et fidèle à Votre Auguste Personne.

Le Caire, le 20 Moharram 1361 (6 février 1942)

MOUSTAPHA EL-NAHAS.

(Traduction.)

## Décret constituant le nouveau Cabinet

Nous, Farouk I<sup>er</sup>, Roi d'Égypte,

Vu l'article 49 de la Constitution ;

Vu le Rescrit du 21 septembre 1879 ;

Vu Notre Rescrit No. 6 du 4 février 1942 ;

Sur la proposition du Président de Notre Conseil des Ministres ;

### DÉCRETONS :

Art. 1.—Sont nommés :

MOUSTAPHA EL-NAHAS PACHA, Ministre de l'Intérieur et des Affaires Etrangères ;

OSMAN MOHARRAM PACHA, Ministre des Travaux Publics ;

MAKRAM EBEID PACHA, Ministre des Finances ;

AHMED NAGUIB EL-HÉLALY BEY, Ministre de l'Instruction Publique ;

AHMED HAMDY SEIF EL-NASR PACHA, Ministre de la Défense Nationale ;

ABDEL SALAM FAHMY MOHAMED GOMAA PACHA, Ministre de l'Agriculture ;

ALY ZAKI EL-ORABI PACHA, Ministre des Communications ;

ME. MOHAMED SABRY ABOU ALAM, Ministre de la Justice ;

ME. ABDEL FATTAH EL-TAWIL, Ministre de l'Hygiène Publique.

ALY HUSSEIN PACHA, Ministre des Wakfs ;

KAMEL SEDKY BEY, Ministre du Commerce et de l'Industrie ;

Art. 2.—Le Président de Notre Conseil des Ministres est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait au Palais d'Abdine, le 20 Moharram 1361 (6 février 1942).

**FAROUK**

Par le Roi :

Le Président du Conseil des Ministres,  
MOUSTAPHA EL-NAHAS

(Traduction.)

